

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319693

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Aide aux investissements des associations sportives - 1ère répartition 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Un crédit de 800 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives du département.

Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités départementaux de disposer des locaux et des matériels sportifs nécessaires à leur activité.

A ce titre, les conditions de recevabilité suivantes sont exigées par le service :

- l'association doit être domiciliée dans les Bouches-du-Rhône, être affiliée à une fédération sportive agréée, et avoir au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande,
- l'association doit autofinancer une partie du projet.

Les projets déjà réalisés au moment de la demande ne sont pas recevables.

En outre, plusieurs critères permettent d'établir un ordre de priorité pour l'attribution des subventions, parmi les demandes reçues :

- l'activité sportive du club (nombre de licenciés, niveau sportif, volume de l'activité...)
- les projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges) et des installations sportives, seront prioritaires,
- les associations n'ayant pas bénéficié de subvention les années précédentes seront privilégiées.

Ainsi, 8 subventions sont proposées pour un montant de 126 875 € et réparties de la façon suivante :

- 3 subventions (Équipement mobilier), pour un montant total de 6 097 €
- 5 subventions (Équipement immobilier), pour un montant total de 120 778 €

Les tableaux figurent en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL